

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE MAYOTTE  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

**Préambule** : la commission de surendettement des particuliers de Mayotte est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 6 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

24 dossiers de surendettement ont été déposés au secrétariat de la commission de surendettement de Mayotte durant l'année 2021. 9 dossiers l'avaient été en 2020 et 17 en 2019. Il est constaté en 2021 une progression de 40% des entrées de dossiers par rapport à 2019 alors que la tendance est à la baisse au niveau national (- 15,5%).

Le nombre de dossiers de la commission de Mayotte reste faible en comparaison de celui observé en Métropole (203 dossiers pour 100 000 habitants) ou même dans les autres DOM (129 dossiers pour 100 000).

Le taux de redépôts se situe à 20% en 2021, contre 33% en 2020 (44% au niveau national).

**Recevabilité et orientation**

21 dossiers ont été déclarés recevables et orientés par la commission de Mayotte, dont :

- 16 dossiers orientés vers un aménagement de dettes

- 5 dossiers orientés vers un rétablissement personnel (24% des dossiers contre 39% au niveau national).

1 seul dossier a été déclaré irrecevable et 1 décision du juge a infirmé la décision d'irrecevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre).

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

1 plan conventionnel a été conclu en 2021, contre 2 en 2020.

En 2021, 13 dossiers ont été orientés vers les mesures imposées, dont :

3 mesures imposées sans effacement partiel réglant la situation de surendettement,

8 mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement,

2 mesures imposées d'attente sans effacement consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Nous avons, en 2021, une proportion de solutions pérennes permettant de régler la situation de surendettement de 70% contre 53% en 2020 et 76% au niveau national.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal		
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	2 <i>11 agents sociaux</i>	Formation et information au fonctionnement des dispositifs du surendettement à un public de travailleurs sociaux.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière		
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	3	Réunion Mayotte Habitat
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 <i>37 étudiants</i>	Intervention à l'IRTS de Mayotte auprès d'étudiants travailleurs sociaux

**Relations avec les Tribunaux :**

Aucune relation en 2021

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

2 réunions d'échanges organisées avec les CCAS ont eu lieu au profit d'une dizaine de travailleurs sociaux, afin de les former et les informer sur les dispositifs gérés par l'IEDOM au service des particuliers, et plus spécialement sur le surendettement. La majorité des CCAS rencontrés prévoient d'accompagner les usagers de leurs communes dans le dispositif du surendettement le cas échéant.

<sup>2</sup> (Organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Nombreuses clôtures de dossiers en raison des difficultés à joindre les déposants (pas de réponses aux différents appels téléphoniques) pour les demandes de pièces complémentaires. La même difficulté est rencontrée pour la validation des plans, avec des débiteurs qui déclarent souvent ne pas recevoir les courriers.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficultés à faire comprendre aux débiteurs la mise en application de leur plan, notamment sur le fait qu'ils doivent eux-mêmes entamer des démarches auprès des créanciers pour la mise en place des solutions de paiement. Ces difficultés sont accentuées par la barrière de la langue pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Délai important de réponse des créanciers dans les diverses procédures (accord sur le plan, actualisation de créances, etc.).
- Difficultés des créanciers à respecter la règle de cessation de tout recouvrement pour les impayés existant au jour de la recevabilité.
- Difficultés à établir un contact avec le tribunal.

Date : le 09 février 2022

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	100,0%	41,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	21,1%	33,3%	20,8%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	0,0%	33,3%	20,0%		
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	162,5%	16,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,1%	0,0%	14,3%		
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	0,0%	0,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	0,0%	100,0%	0,0%		
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	162,5%	16,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	27,8%	25,0%	23,8%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	27,8%	25,0%	23,8%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,0%	0,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	72,2%	75,0%	76,2%		
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	53,3%	35,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	35,3%	26,7%	13,0%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,9%	6,7%	4,3%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	17,6%	20,0%	21,7%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	0,0%	13,3%	4,3%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	0,0%	0,0%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	0,0%	13,3%	4,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,2%	33,3%	56,5%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	41,2%	33,3%	47,8%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	23,5%	13,3%	34,8%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	0,0%	0,0%	8,7%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	58,8%	53,3%	69,6%		
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4.3%	5.4%	4.5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	21.7%	40,3%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	4.3%	7.6%	7.9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	56.5%	36.2%	41.5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	69.6%	69.8%	76.3%

*\*en % des dossiers traités*

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Mayotte</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>1 006</b>	<b>17</b>	<b>69</b>	<b>78,6%</b>	<b>81,0%</b>	<b>39 995</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	459	4	5	35,9%	19,0%	126 851	1,0
	dont dettes à la consommation	529	16	52	41,4%	76,2%	31 789	2,0
	dont autres dettes financières	17	8	12	1,3%	38,1%	1 859	1,5
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>136</b>	<b>15</b>	<b>33</b>	<b>10,6%</b>	<b>71,4%</b>	<b>5 649</b>	<b>1,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>139</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>10,9%</b>	<b>38,1%</b>	<b>7 119</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>1 280</b>	<b>21</b>	<b>122</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>41 292</b>	<b>5,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>DOM-COM</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>58 526</b>	<b>1 500</b>	<b>5 219</b>	<b>72,7%</b>	<b>73,5%</b>	<b>16 902</b>	<b>3,0</b>
	dont dettes immobilières	25 554	234	332	31,7%	11,5%	80 095	1,0
	dont dettes à la consommation	31 056	1 255	3 834	38,6%	61,5%	15 493	2,0
	dont autres dettes financières	1 915	847	1 053	2,4%	41,5%	1 159	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>13 309</b>	<b>1 696</b>	<b>5 090</b>	<b>16,5%</b>	<b>83,1%</b>	<b>5 040</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>8 671</b>	<b>883</b>	<b>1 670</b>	<b>10,8%</b>	<b>43,3%</b>	<b>1 858</b>	<b>1,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>80 505</b>	<b>2 041</b>	<b>11 979</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 256</b>	<b>5,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France Métropolitaine	<b>Dettes financières</b>	<b>3 389 647</b>	<b>90 755</b>	<b>404 100</b>	<b>69,4%</b>	<b>80,5%</b>	<b>14 440</b>	<b>3,0</b>
	dont dettes immobilières	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
	dont dettes à la consommation	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
	dont autres dettes financières	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>710 727</b>	<b>87 738</b>	<b>319 557</b>	<b>14,5%</b>	<b>77,8%</b>	<b>3 853</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>786 856</b>	<b>61 174</b>	<b>133 202</b>	<b>16,1%</b>	<b>54,2%</b>	<b>1 924</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>4 887 230</b>	<b>112 802</b>	<b>856 859</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 179</b>	<b>7,0</b>